

Grrrnd Zero : Monographie d'un squat contre-culturel et alternatif lyonnais à Vaulx-en-Velin qui s'institutionnalise

Travail de Fin d'Études de Paul Suel ,VA Aménagements et Politiques Urbaines

Promotion 64

Organisme d'accueil:ENTPE

Maitre de TFE : François Duchêne



Grrrnd Zero est une association loi 1901, d'artistes organisant principalement des concerts underground, qui s'est formée en 2004 pour répondre à un trou dans la scène musicale alternative lyonnaise. Ce collectif a choisi de squatter un bâtiment du Grand Lyon pour mettre les pouvoirs publics devant leurs responsabilités. S'en est suivi un combat juridique qui débouche sur une convention d'occupation temporaire au 60 avenue Bohlen Vaulx-en-Velin entre Grrrnd Zero et la Métropole de Lyon, le tout majoritairement financé par la ville de Lyon. L'association doit faire face à de nouvelles responsabilités avec la légalisation de son activité, qui induisent des évolutions dans son fonctionnement. Ce projet temporaire s'inscrit dans la volonté de monter un pôle culturel à l'Est de la Métropole.

Dans la lignée des squats culturels, Grrrnd Zero se compose d'un collectif comportant d'autres plus petites associations. Ces associations principalement d'artistes cohabitent et travaillent dans les divers ateliers mis en place par les bénévoles. L'activité principale reste les concerts qui sont l'axe structurant de l'association. Ils organisent eux-mêmes des concerts en dehors des circuits commerciaux à prix libre pour rendre leurs évènements accessibles à tous. Le collectif gère 10 salles de répétition qui profitent régulièrement à une quarantaine de groupes de musique, ces derniers payent une cotisation de 20 €/mois pour l'utilisation des locaux. Ce qui fait de Grrrnd Zero un lieu très bon marché où les groupes de musique peuvent travailler.

Le collectif a su faire reconnaître la qualité de sa programmation et est connu pour avoir fait jouer pour la première des groupes qui sont devenus plus tard des groupes importants de la musique alternative. Pourtant ils prennent des risques en programmant leur concert, ils n'ont pas peur de faire des concerts déficitaires et compensent ces derniers avec les bénéfices d'autres concerts. Ainsi ils laissent à leurs organisateurs un droit à l'erreur, ce qui compte pour eux est la qualité de la programmation pas forcément la rentabilité. Autour de ces concerts s'est organisé un micro-circuit d'édition qui permet aux groupes qui se produisent à Grrrnd Zero de créer et de vendre sur place leurs merchandising et leurs affiches. Tout cela permet aux petits groupes de se produire et de gagner en visibilité.

En analysant les rapports entre l'association et les pouvoirs publics on comprend que c'est la ville de Lyon qui a été à l'initiative du relogement de Grrrnd Zero à Vaulx-en-Velin. La Métropole de Lyon propriétaire du terrain a une convention avec la ville de Lyon pour avoir prêté l'ancienne papeterie à Grrrnd Zero pour y construire la salle de concert aux normes Établissement Recevant du Public. La ville de Vaulx-en-Velin, elle n'a pas voulu intervenir dans l'implantation de Grrrnd Zero, bien que l'association soit techniquement dans sa commune.

On finira par conclure que le projet de Grrrnd Zero suit le cours prévu dans la convention temporaire d'occupation. Si de prime abord investir plus de 300 000 € dans la construction d'un bâtiment temporaire peut sembler bizarre, cela prend plus de sens quand on considère que la ville de Lyon conçoit Grrrnd Zero comme un futur centre culturel de l'Est métropolitain lyonnais. En effet la convention d'occupation temporaire apparaît comme un outil de la ville de Lyon pour reprendre la main sur l'association de punk. En particulier les impératifs de sécurité et de légalisation de l'activité devrait forcer l'association à se professionnaliser, ce qui va en contradiction avec son modèle de gouvernance horizontale. Cependant cette transition a déjà été pensée par le collectif qui se refuse à passer à un système de gouvernance vertical, cette résistance finit par faire partir les membres qui s'impliquent le plus, car ils finissent souvent en burn-out. Ainsi la ville peut forcer l'association à monter en compétence grâce aux clauses inscrites dans la convention, car ayant les clefs du renouvellement du bail, elle peut définir les objectifs de l'association et éventuellement les menacer de reprendre la friche ou de la confier à un autre collectif.